



Numéro 91 – 2 juillet 2019

CHSCT SEANCE du 2 juillet 2019

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, Mme JBIRANE, Mme ANGLADE

Représentants des personnels :

CGT – Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (S)

CGT-FO : Mme BECKER (T), M. BASTIEN (T)

SOLIDAIRE : M. GRIFFAULT (T), M. GALLOT (T), M. FERREIRA (S)

M. THIEBAUT, ISST

Mme MAILLOT, Médecin de prévention

M. MORICEAU ouvre la séance après s'être assuré que le quorum est atteint.

I – Adoption du règlement intérieur du CHSCT du Cantal :

M. MORICEAU demande si les représentants du personnel souhaitent que ce point à l'ordre du jour soit examiné pour information ou pour avis.

M. HINDERSCHID (CGT) se réjouit que l'administration demande spontanément aux OS si elles veulent voter un point de l'ordre du jour et indique qu'il ne manquera pas d'émettre un avis.

M. MORICEAU met ce règlement au vote, il est adopté à l'unanimité.

II – Élection du nouveau secrétaire du CHSCT :

M. MORICEAU demande qui est candidat au poste de secrétaire du CHSCT du Cantal.

L'ensemble des représentants du personnel déclare ne pas être candidat pour ce poste, indiquant qu'aucun d'eux ne souhaite être associé aux restructurations que va entraîner le projet de « nouveau réseau de proximité de la DGFIP ».

M. MORICEAU indique que la note ministérielle prévoit que, dans ce cas de figure, c'est le mandaté présent le plus âgé qui est désigné. Ce sera donc M. HINDERSCHID qui assurera le secrétariat pour cette séance.

III– Approbation du procès-verbal du CHSCT du 08/10/2018, pour avis:

Sans observation le PV de la réunion du 08 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

IV – Information sur l'évolution réglementaire relative à l'évaluation des rayonnements ionisants : le radon, pour information :

M. THIEBAUT rappelle les risques liés au radon, gaz radioactif présent dans le sous-sol, particulièrement dans notre région. Il indique qu'une modification du code du travail impose depuis juillet 2018 à tout employeur d'effectuer des mesures qui peuvent entraîner la mise en œuvre d'actions selon le niveau de concentration. Ces mesures doivent être réalisées tous les dix ans.

V – Compte rendu de l'exercice d'évacuation du 29 mai 2019 à la DDFiP du Cantal, pour information :

Mme ANGLADE fait le compte rendu de l'exercice d'évacuation du 29 mai 2019 à la DDFiP du Cantal. Cet exercice s'est déroulé dans les meilleures conditions, seul un agent, en conversation téléphonique, a retardé l'évacuation totale du bâtiment.
Un rappel sur le rôle des guides et serres file a été fait.

V – Présentation du DUERP 2018/2019, pour information Validation et synthèse du PAP 2019, pour avis :

Mme JBIRANE nous présente le DUERP 2018/2019 dit allégé (sans consultation de l'ensemble des agents). Un groupe de travail s'est réuni le 5 mars 2019 pour le finaliser et déterminer le PAP 2019.

M. GALLOT, pour l'ensemble des représentants des personnels, fait remarquer que les recommandations de ce groupe de travail en termes de classification pour les risques psychosociaux n'ont pas été respectées. Ces recommandations consistaient à mettre en cohérence le classement des risques psychosociaux. Ils étaient recensés en catégorie B pour l'ensemble des sites alors que site par site ils n'étaient classifiés qu'en catégorie C.

M. MORICEAU reconnaît le bien fondé de la demande et accepte la recodification en catégorie B pour tous les sites du département.

M. GALLOT, pour l'ensemble des représentants des personnels, demande que compte-tenu, de l'état de stress et d'angoisse généré par l'annonce du projet « nouveau réseau de proximité », ce classement soit réévalué en catégorie A.

M. MORICEAU s'y refuse car il assure qu'il ne permettra pas qu'un agent soit exposé à un risque mortel, sa responsabilité personnelle serait dès lors engagée.

M. HINDERSCHID, pour l'ensemble des représentants des personnels demande :

« l'intervention d'un expert agréé dans le cadre du projet dit nouveau réseau de proximité de la DGFIP afin de mesurer les impacts, en termes de risques :

-psychosociaux compte-tenu du stress et des inquiétudes générées par ce projet

-routiers liés à la mobilité forcée qui va en découler

-et liés à la transformation de l'environnement de travail, notamment dans le cadre du télétravail ou du travail à distance générateurs d'isolement.

Nous attendons de cette expertise qu'elle précise le nombre d'agents exposés et le degré de gravité.

Nous attendons que le Directeur proroge la période de concertation jusqu'au rendu de cette expertise ou pour le moins qu'il retarde sa mise en œuvre jusque-là. »

M. MORICEAU rétorque que cette demande est prématurée car le projet n'a pas été présenté en CHSCT.

M. THIEBAUT confirme qu'il ne peut être donné de suite à cette demande, somme toute légitime, tant que le projet n'aura pas été présenté en CHSCT.

M. MORICEAU souhaite que la concertation engagée débouche le plus rapidement possible, afin de rassurer ses agents, pour le mieux en septembre.

M. HINDERSCHID demande qu'un CTL suivi d'un CHSCT soit donc convoqué courant septembre. S'ensuit un échange entre les représentants du personnel et M. MORICEAU des plus surréaliste quant à la qualité des réponses fournies par notre directeur : « tout est évolutif... il n'y a pas de projet pour l'instant... rien n'est prévu... rien ne se fera avant 2021... »

Pour autant M. MORICEAU confirme le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers le SIP et la création du SIE départemental au 1^{er} janvier 2020.

Mme MAILLOT (médecin de prévention) intervient pour indiquer que le manque de précision et de calendrier des opérations ne peut être qu'un facteur d'aggravation du stress et de l'angoisse. Il lui semble qu'il serait moins perturbant que chacun sache ce qui l'attend.

VII – Examen des Registres Santé et Sécurité, (pour information) :

Mme ANGLADE présente les annotations portées sur le registre du CHSCT.

Toutes les demandes ont été satisfaites sauf :

- pour un sifflement persistant dû à la ventilation dans un bureau du PCE (en attente de l'intervention de la société ayant installé la ventilation) ;
- problème de fermeture de fenêtres à double battants à la trésorerie d'Aurillac-Banlieue (intervention prévue cette semaine pour réalisation d'un devis) ;
- panne de climatisation à la Direction (compresseur H.S. et obsolète, remplacement envisagé, demande de crédit réalisé, réponse attendue en septembre).

VIII – Budget 2019 : fiches de propositions, (pour avis) :

Mme JBIRANE précise que les fiches de propositions soumises aux précédents CHSCT ont été validées et les crédits engagés malgré l'absence des représentants du personnel.

Elle soumet à l'avis du CHSCT les fiches de proposition suivantes :

- Pose d'un plat de marche antidérapante sur la rampe d'accès handicapé du CFP de Mauriac pour 1 764 € (adopté),
- Maintenance des défibrillateurs de Mauriac / Bâtiment Q / Saint-Flour pour 510 € (rejeté),
- Achat de deux sièges adaptés suite à recommandation du médecin de prévention pour 774,87 € (adopté),
- Achat de deux souris verticales ergonomiques suite à recommandation du médecin de prévention pour 50,28 € (adopté),
- Réfection de la signalisation au sol du garage de la direction pour 93,59 € (adopté),
- Nettoyage des vitres des CDIF et SPFE pour 2 340 € (adopté),
- Nettoyage des vitres de la direction pour 4 032 € en cofinancement avec le budget départemental soit 2 016 € à la charge du CHSCT (adopté).

Il reste à utiliser environ 7 300 € d'ici la fin de l'année.

VIII – Questions diverses :

Pas de question diverse.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Daniel HINDERSCHID – Laurent VEYLET